

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1284

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMAINE PUBLIC DP

Le vandalisme est une protestation

V COMME VANDALISME. V comme violence. Le premier en forme, souvent jugé bénigne, de la seconde. Les deux se manifestant souvent en milieu urbain, au point de le caractériser dans l'opinion publique. Il est vrai que la violence se fait très présente dans les banlieues (là où elles existent) et dans les villes, le jour et la nuit, dans les préaux des écoles et dans les bars ou les quartiers chauds, à domicile et dans la rue, sur le petit écran et dans la réalité.

La lutte contre la criminalité au quotidien, la prévention des délits par l'information ciblée, la violence croissante des jeunes, le sentiment d'insécurité souvent très fort chez les personnes âgées, le business sécuritaire florissant dans les beaux quartiers où certains tendent à faire la justice eux-mêmes: autant de préoccupations pour les édiles soucieux d'une bonne qualité de vie en ville.

Il y faut une bonne dose d'espoir en l'espèce humaine et en sa capacité d'apprendre la tolérance mutuelle, si l'on veut préserver une coexistence au moins pacifique entre les générations et les différentes communautés.

Parmi tous les aspects du vaste problème de la violence urbaine, l'un continue de me déconcerter: le vandalisme. A première vue, il y a surtout une grande stupidité dans cette façon de s'en prendre aux biens d'autrui ou, plus incompréhensible encore, aux objets et installations appartenant à la collectivité. Ignardise suprême, la tendance à détruire des œuvres d'art représente la plus inadmissible des formes du vandalisme – la seule que connaissent les dictionnaires.

Mais on ne règle pas le problème en considérant les vandales comme de simples imbéciles. Car il y a souvent, par-delà le douteux plaisir de détruire, une volonté au moins confuse de nuire, par exemple en empêchant autrui d'utiliser un téléphone public ou une installation sportive, de contempler un massif de fleurs dans un parc aménagé, d'accéder à un monument

historique aux façades préservées.

Pourquoi les écrivains du type «placé sous la sauvegarde du public» n'opèrent-ils plus? Pourquoi les avertissements du genre «ce téléphone peut sauver des vies» n'impressionnent-ils pas davantage? Pourquoi faut-il multiplier les coûteuses caméras plus ou moins discrètes?

La réponse est double. D'une part, l'anonymat général du milieu urbain et l'appartenance imprécise du domaine public réduisent sans doute la crainte de représailles et celle de se faire prendre. Mais cette explication ne saurait suffire puisque les propriétés privées n'échappent pas totalement au vandalisme. D'autre part, plus inquiétant, on observe un développement de toute une «culture du risque», spécialement chez les jeunes.

En ce sens, la prise de risque s'apparente bien au principe de plaisir. C'est le frisson du vandale qui sans remords met un automate hors d'usage, blesse des arbres qu'il faut ensuite abattre,

*On ne règle pas
le problème
en considérant les
vandales comme
de simples imbéciles*

découpe les sièges des bus ou des trains, occasionne des milliers de francs de dégâts sur une place de jeux ou dans un musée. Elle s'assimile, dans un autre genre, à la préférence pour les sports dangereux pratiqués dans des conditions de moind-

dre sécurité; à la jubilation du roller dévalant de nuit les rues de la ville, sans casque ni lumière; à la surexcitation de la virée en groupe avec des deux-roues «empruntés».

A creuser la question, on s'approche d'une réponse plus profonde, encore plus catégorique et radicale, qui vaut pour les cas en apparence les plus inexplicables. La culture du risque, c'est encore une culture de nantis, affirmant certains vandales affirmés. Ceux qui massacrent les jardins publics, parce qu'on aime davantage les fleurs que les jeunes, se sentent exclus d'une communauté dont ils n'ont donc pas à respecter les biens. Ainsi, en détruisant, ils dénoncent leur sentiment d'exclusion; ils affirment leur non-responsabilité vis-à-vis d'une société qui les a reniés.

YJ